

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

ATTEINDRE LA CONFORMITÉ EN 8 ÉTAPES

GESTION DÉLÉGUÉE

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT



Association des
camps du Québec

[CAMPSQUEBEC.COM](https://campsquebec.com)

LE CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX UN OUTIL INDISPENSABLE À LA CONFORMITÉ!

Le présent guide se veut un outil permettant de simplifier en 8 étapes le processus d'atteinte de la conformité au Cadre de référence pour les camps de jour municipaux, notamment en fonction du type de gestion adopté.



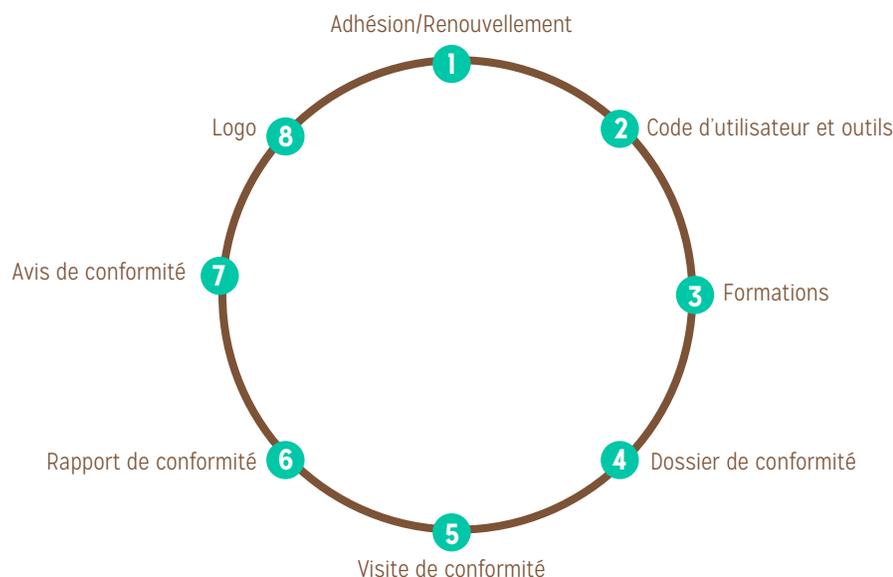
SCÉNARIO D'APPLICATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE

Le Cadre de référence peut être implanté de différentes façons dans le milieu municipal, soit sous forme de régie municipale ou en gestion déléguée. Selon le cas, le cycle annuel ainsi que les rôles des acteurs vont différer. Ce guide présente les étapes du cycle annuel pour le scénario de la **gestion déléguée**.

GESTION DÉLÉGUÉE

- La gestion du camp de jour municipal est faite par un ou des organismes distincts (OBNL, OB ou privé) relevant de la municipalité, ce que l'on définit comme **gestion déléguée**.
- Le **mandataire municipal** est donc la personne en charge du dossier des camps de jour municipaux qui sera au fait du dossier du Cadre de référence pour la municipalité.
- Le **gestionnaire de l'organisme** se voit déléguer la responsabilité de l'application du Cadre de référence par la municipalité. Un gestionnaire par organisme sera impliqué dans la mise en œuvre du Cadre de référence, donc si la gestion est déléguée à plusieurs organismes, il y aura potentiellement plusieurs gestionnaires impliqués.

CYCLE ANNUEL DE LA CONFORMITÉ



GESTION DÉLÉGUÉE



CYCLE ANNUEL DU CADRE DE RÉFÉRENCE

1

ÉTAPE 1 - ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

Afin d'avoir accès aux outils de l'ACQ, le mandataire municipal doit compléter et envoyer par courriel, le formulaire d'adhésion annuel (ou de renouvellement).

À envoyer à l'adresse info@campsgc.ca.

2

ÉTAPE 2 - ATTRIBUTION DU CODE D'UTILISATEUR ET OUTILS

En tant que mandataire municipal, l'ACQ communique avec vous pour vous attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire afin que vous puissiez accéder à notre plateforme web. Vous pourrez télécharger les outils pour les transmettre au gestionnaire de l'organisme. Tous les outils du Cadre de référence vous sont accessibles : www.campsgc.ca/ressources-municipal

3

ÉTAPE 3 - FORMATION (PRINTEMPS)

Formation sur les balises, préparatoire à la visite de conformité

Une formation est essentielle pour comprendre et appliquer le Cadre de référence. La formation est donnée au printemps. En plus d'une formation sur l'interprétation des balises du Cadre de référence pour les camps de jours municipaux, plusieurs outils vous seront présentés. Le mandataire municipal est invité à participer à cette formation, tout comme le gestionnaire de l'organisme. Au besoin, les coordonnateurs du (des) camp(s) de jour peuvent également y assister. Pour connaître les dates de formations et vous y inscrire, veuillez consulter le calendrier :

www.campsgc.ca/formation

Capsules vidéo

Grâce à la force de notre partenariat avec l'AQLM, nous sommes aussi heureux de vous annoncer que 8 capsules vidéo de formation sur les balises du Cadre de référence vous sont accessibles sans frais. Ce service fait écho aux recommandations émanant de l'étude conduite, à la demande du MEES, par le Laboratoire en loisir et vie communautaire sur l'état d'implantation du Cadre. Prenez le temps de visionner les capsules :

formation.loisirpublic.gc.ca/fr/camps-de-jour

4

ÉTAPE 4 - PRÉPARATION DU DOSSIER DE CONFORMITÉ (PRINTEMPS)

Suite à la formation sur les balises, le mandataire municipal et/ou le gestionnaire de l'organisme doit réunir les documents relatifs aux balises dans un dossier (un dossier par organisme et/ou site de camp de jour). Ce dossier doit être complet lors de la visite du consultant. Tel que présenté lors de la formation sur les balises, les outils suivants sont à consulter dans la préparation de votre dossier :

[Index juridique](#), [Urgences en camps](#), [Vers une intégration réussie](#) et les [36 outils](#) du Cadre de référence.

5

ÉTAPE 5 - VISITE DU CONSULTANT (ÉTÉ)

Le mandataire municipal et/ou le gestionnaire de l'organisme sera contacté par un consultant à la conformité de l'ACQ. Ensemble, ils détermineront une (des) date(s), pendant les opérations du camp de jour, afin que le consultant vienne visiter le camp et valider l'application des balises du Cadre de référence. Le mandataire municipal **ET** le gestionnaire de l'organisme devront être présents lors de la (des) visite(s).

6

ÉTAPE 6 - REMISE DU RAPPORT PRÉLIMINAIRE ET SUIVIS (ÉTÉ)

À la fin de la visite de conformité, le consultant remet au mandataire municipal et au gestionnaire de l'organisme le rapport préliminaire. On y retrouve les balises qui sont conformes et/ou non-conformes, suite à la (aux) visite(s). Si certaines balises sont non-conformes, des délais de correction seront indiqués afin d'entrer en contact avec l'ACQ et apporter les correctifs requis, afin de décrocher la conformité pour votre (vos) camp(s) de jour.

7

ÉTAPE 7 - RAPPORT FINAL (SEPTEMBRE)

L'ACQ transmet au mandataire municipal et au gestionnaire de l'organisme son rapport final (un rapport final par organisme) avec des commentaires d'appréciation du consultant. Le rapport final indique l'avis de conformité ou de non-conformité du camp de jour.

8

ÉTAPE 8 - LOGO DE CONFORMITÉ ANNUEL (1^{ier} FÉVRIER)

En tant que mandataire municipal, lors du renouvellement de votre adhésion au Cadre de référence le 1^{er} février, vous pourrez obtenir le logo exclusif aux membres municipaux conformes. Vous pourrez ensuite le remettre au gestionnaire de l'organisme conforme. L'utilisation du logo (avec l'année de conformité) est réservée aux membres ayant atteint la conformité et qui renouvellent leur adhésion.



RÔLE DU MANDATAIRE MUNICIPAL DANS LE CYCLE ANNUEL

Le mandataire municipal, qui se trouve à être la personne en charge du dossier des camps de jour au sein de la municipalité, doit s'assurer de :

- Faire la demande d'adhésion ou de renouvellement;
 - S'assurer de donner le nom et les coordonnées de tous les organismes en gestion déléguée de votre municipalité qui souhaitent (ou que vous souhaitez voir) adhérer au Cadre de référence;
 - S'assurer d'indiquer le nombre d'enfants qui ont fréquenté le camp de jour lors de la dernière saison;
- Accéder à la plateforme web sur notre site internet grâce à votre compte d'utilisateur pour télécharger les outils du Cadre de référence; www.camps.qc.ca/ressources-municipal
 - Envoyer les outils au gestionnaire de l'organisme;
- En collaboration avec l'ACQ, choisir une date pour une formation concernant les balises;
 - En tant que mandataire municipal, s'assurer d'être présent pour la formation;
 - S'assurer que le gestionnaire de l'organisme soit présent pour la formation;
- Avec le consultant à la conformité et le gestionnaire de l'organisme, choisir une date pour la visite de conformité;
- En tant que mandataire municipal, s'assurer d'être présent lors de la visite de conformité;
- En collaboration avec l'ACQ, faire le suivi avec le gestionnaire de l'organisme suite à la visite de conformité, pour les documents manquants s'il y a lieu;
- Recevoir les rapports finaux de conformité et prendre connaissance de l'avis de conformité;
- Lors du renouvellement de l'adhésion, recevoir le logo si la municipalité a obtenu un avis de conformité;
 - Faire la promotion du logo de conformité annuel dans sa municipalité.



RÔLE DU GESTIONNAIRE DE L'ORGANISME DANS LE CYCLE ANNUEL

L'organisme qui gère un camp de jour pour la municipalité (qui est partenaire ou qui reçoit des subventions de la municipalité ou de l'arrondissement à cette fin), doit s'assurer :

- Qu'un ou des membre(s) de l'équipe de l'organisme assiste à la formation sur l'application des balises du Cadre de référence;
- Avec le mandataire municipal et le consultant à la conformité, de choisir une date pour la visite de conformité;
- En tant que gestionnaire de l'organisme, d'être présent lors de la visite de conformité;
- Faire les suivis avec l'ACQ, en collaboration avec le mandataire municipal, en ce qui a trait aux documents manquants lors de la visite, s'il y a lieu;
- Lors du renouvellement de l'adhésion, recevoir le du logo si l'organisme a obtenu un avis de conformité;
 - Faire la promotion du logo de conformité annuel dans la municipalité.



LA VISION DE L'ACQ

« Ouverte et inclusive, résolument tournée vers l'avenir, l'Association des camps du Québec a pour mission de réunir, représenter et soutenir l'ensemble des intervenants de son industrie et de promouvoir une expérience «CAMP» sécuritaire et de qualité, dans toutes ses déclinaisons. »

COMME MEMBRE ADHÉRENT AU CADRE DE RÉFÉRENCE BÉNÉFICIEZ AUSSI DE :

- **La catégorie de prix d'excellence «Initiative et rayonnement»** permet aux camps de jour municipaux conformes au Cadre de référence de soumettre des candidatures pour des initiatives mises en place afin de bonifier « l'expérience camp » des participants.
- Profitez d'un tarif réduit pour notre **congrès annuel**, une rencontre incontournable pour tous les gestionnaires et coordonnateurs de camps au Québec. Des ateliers axés sur le monde des camps et une belle occasion d'échanger avec des gens qui partagent la même réalité que vous.
- Notre service de **consultation** vous permet d'obtenir le support nécessaire à une gestion efficace. En s'appuyant sur des références et des balises, vous pourrez atteindre un plus haut niveau d'expertise, de compétences et de connaissances, et le maintenir!



Pour plus d'informations, contacter Hugo Filiatrault,
Agent de développement au Cadre de référence



514.252.3113



hfiliatrault@camps.qc.ca



Facebook.com/campsduquebec